

Charte d'Éthique, de Respect et d'Égalité de MEDEO Formation

MEDEO Formation affirme son engagement profond pour le respect des personnes, l'égalité professionnelle, la non-discrimination, la dignité humaine et la protection des droits fondamentaux. Cette charte s'adresse à l'ensemble de la communauté MEDEO Formation : apprenant·e·s, salarié·e·s, intervenant·e·s, et partenaires.

Elle s'inscrit dans le cadre du droit du travail en vigueur en 2025, des obligations réglementaires liées à la formation professionnelle (Qualiopi), ainsi que du référentiel sectoriel Lucie 26000 RSE.

Cette charte est complémentaire aux autres politiques internes de MEDEO Formation (handicap, déontologie, RSE) et constitue un pilier de notre engagement en faveur d'une formation humaine, inclusive et respectueuse.

Article 1 – Respect de la personne, de sa dignité et de ses droits fondamentaux

Chaque individu, quel que soit son statut, doit être traité avec respect, bienveillance et considération. MEDEO Formation interdit toute atteinte à la dignité, à la liberté de conscience ou aux droits fondamentaux.

Article 2 – Neutralité et lutte contre les dérives

L'organisme garantit la neutralité politique, religieuse, syndicale et commerciale dans l'ensemble de ses activités. Aucun prosélytisme, aucune forme d'endoctrinement ou d'instrumentalisation n'y est tolérée.

Article 3 – Intégrité physique et psychique

Nous nous engageons à offrir un environnement de travail et de formation sûr, respectueux de la santé mentale et physique de chacun·e, excluant toute forme de violence, harcèlement ou menace.

Article 4 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

MEDEO Formation veille à l'égalité de traitement dans les conditions d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la rémunération. Cet engagement s'inscrit dans le respect des obligations d'égalité professionnelles (lois de 1983, 2010, 2022) et des dispositions relatives à l'index égalité femmes-hommes.

Article 5 – Respect de l'égalité des chances

L'organisme promeut la même qualité d'accueil, d'accompagnement et de reconnaissance pour tou·te·s. L'origine, le genre, la situation familiale, les croyances, l'âge, l'apparence physique ou toute autre situation ne sauraient justifier une différence de traitement.

Article 6 – Inclusion sans discrimination

Aucune forme de discrimination directe ou indirecte n'est tolérée au sein de MEDEO Formation. L'accès à la formation et à l'emploi est ouvert à tou·te·s, selon leurs compétences et leur motivation. Une vigilance particulière est apportée à la rédaction des supports de communication, à l'usage d'un langage inclusif et à la parité dans les exemples, images et textes diffusés.

Article 7 – Accessibilité des formations et situation de handicap

Bien qu'une charte dédiée traite spécifiquement du handicap, MEDEO Formation réaffirme ici son attachement à la mise en accessibilité universelle des formations, dans le respect de la réglementation en vigueur et des recommandations de l'AGEFIPH.

Article 8 – Protection des données personnelles et professionnelles

MEDEO Formation respecte la vie privée de chacun·e. Les données collectées dans le cadre professionnel sont traitées de manière confidentielle, sécurisée, et uniquement pour les finalités déclarées (conformément au RGPD et aux obligations de France Compétences).

Article 9 – Sensibilisation et responsabilité partagée

MEDEO Formation assure la diffusion et la compréhension de cette charte. Chaque collaborateur·trice, intervenant·e, apprenant·e est invité·e à s’en approprier les principes. Des temps de formation et de sensibilisation sont régulièrement organisés.

Article 10 – Clause d’engagement

La présente charte engage chaque partie prenante de MEDEO Formation. Toute situation de manquement grave pourra faire l’objet d’un signalement confidentiel, d’une analyse et, si nécessaire, de mesures correctives ou disciplinaires.